

**City Council, Advisory Committee, Standing Committee and Commission
Conseil, comités consultatifs, comités permanents et commission**

Motion

Notice of Motion / Avis de motion

Committee : Accessibility Advisory Committee
Comité: Comité consultatif sur l'accessibilité

Report / Agenda: 19
Rapport / Ordre du jour:

Item / Article: 1

Objet : Le point sur le projet pilote de trottinettes électriques

Motion du membre Murray Gallant

ATTENDU QUE, en Ontario, l'utilisation de trottinettes électriques est interdite, sauf dans le cadre de projets pilotes adoptés en vertu du *Règlement de l'Ontario 389/19 (Projet pilote – Trottinettes électriques)*; et

ATTENDU QUE le Comité consultatif sur l'accessibilité (CCA) a activement pris part aux discussions sur la mise à l'essai des trottinettes électriques à Ottawa, y compris durant les projets pilotes de 2020 et 2021; et

ATTENDU QUE le CCA a constamment soulevé des inquiétudes relatives aux graves risques que posent les trottinettes électriques pour la sécurité des piétons handicapés et des aînés à Ottawa; et

ATTENDU QUE le CCA a examiné les résultats des projets pilotes de 2020 et 2021; et

ATTENDU QUE ces résultats montrent que malgré les efforts du personnel municipal et des fournisseurs de trottinettes électriques, il est impossible de bien gérer ou contrôler le risque pour la sécurité que posent les trottinettes électriques; et

ATTENDU QUE les trottinettes électriques sont, par nature, dangereuses pour les piétons handicapés et les aînés à Ottawa; et

ATTENDU QUE la présence de trottinettes électriques à Ottawa constitue un obstacle à l'accessibilité et réduit l'inclusion des personnes handicapées; et

ATTENDU QUE la présence de trottinettes électriques à Ottawa n'aidera pas la ville à devenir entièrement accessible d'ici 2025;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le CCA recommande au Conseil municipal de ne plus mener de projets pilotes qui autoriseraient l'utilisation de trottinettes électriques dans des lieux publics à Ottawa, que l'utilisateur possède, emprunte ou loue la trottinette électrique;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le CCA recommande au Conseil municipal de refuser de participer à d'autres projets pilotes adoptés en vertu du *Règlement de l'Ontario 389/19 (Projet pilote – Trottinettes électriques)*;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le CCA recommande au Conseil municipal et au personnel de la Ville de prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir immédiatement l'interdiction d'utiliser des trottinettes électriques dans les lieux publics, que l'utilisateur possède, emprunte ou loue la trottinette électrique;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le CCA recommande au Conseil municipal et au personnel de la Ville d'affecter en permanence des ressources adéquates pour faire appliquer en temps réel l'interdiction d'utiliser des trottinettes électriques dans les lieux publics à Ottawa.